



VILLE DU SAINT-ESPRIT

Direction Générale des Services

Direction des affaires financières
et de la commande publique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2025**

Ville du Saint-Espirit

Conseil municipal
du 27 février 2025

I/ INTRODUCTION

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il a pour but de permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies.

En conséquence, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux.

A l'issue du débat du Conseil municipal, il convient donc de délibérer, pour donner acte à l'exécutif d'avoir organisé le débat dans les délais prescrits.

Ce rapport donnera lieu à un débat qui sera acté par une délibération spécifique du conseil municipal.

2-1. Le contexte international

⇒ Une croissance mondiale hétérogène et incertaine

La croissance mondiale devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19).

Au niveau mondial, l'inflation globale devrait ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

Le solde des risques pesant sur la croissance à moyen terme penche vers un scénario défavorable, tandis que les perspectives à court terme se caractérisent par des risques hétérogènes. Aux États-Unis, des facteurs d'amélioration pourraient stimuler à court terme une croissance déjà vigoureuse alors que dans les autres pays, les perspectives risquent plutôt d'être révisées à la baisse dans un contexte de forte incertitude sur le plan des politiques économiques. Les perturbations du processus de désinflation entraînées par l'action des pouvoirs publics pourraient mettre un frein au changement de cap vers un assouplissement de la politique monétaire, ce qui entraînerait des répercussions pour la viabilité des finances publiques et la stabilité financière.

Pour gérer ces risques, les pouvoirs publics doivent s'attacher à équilibrer les arbitrages entre inflation et activité réelle, à reconstituer des marges de manœuvre et à relever les perspectives de croissance à moyen terme en accélérant les réformes structurelles et en renforçant les règles et la coopération multilatérales.

⇒ Les perspectives

Les projections des services du FMI intègrent les récentes évolutions des marchés et les répercussions de l'incertitude accrue entourant les politiques commerciales, dont il est supposé qu'elles soient temporaires et qu'elles s'estompent au bout d'un an environ, mais ne reposent sur aucune hypothèse concernant d'éventuelles réorientations stratégiques qui font actuellement l'objet de débats publics. Les prix des produits de base énergétiques devraient baisser de 2,6 % en 2025. Cela s'explique par une baisse des cours du pétrole entraînée par la faiblesse de la demande chinoise et par une offre abondante en provenance de pays n'appartenant pas à l'OPEP+ (l'Organisation des pays producteurs de pétrole et plusieurs pays extérieurs à l'organisation, dont la Russie). Cette baisse est en partie compensée par des augmentations des prix du gaz provoquées par des températures inférieures aux prévisions et des perturbations des approvisionnements, notamment provoquées par le conflit en cours au Moyen-Orient et des arrêts de production sur des gisements de gaz. Les prix des produits de base hors combustibles devraient augmenter de 2,5 % en 2025 du fait de révisions à la hausse des prix des produits alimentaires et des boissons, attribuables aux mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté les grands producteurs. Il est attendu que les taux directeurs des principales banques centrales continuent de baisser, mais à des rythmes différents en raison de disparités dans les perspectives de croissance et d'inflation. L'orientation de la politique budgétaire devrait se resserrer au cours de la période 2025–26 dans les pays avancés, y compris les États-Unis, et, dans une moindre mesure, dans les pays émergents et les pays en développement.

La croissance mondiale devrait rester stable, bien que morose. À 3,3 % en 2025 et 2026, les prévisions de croissance sont inférieures à la moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19). Toutefois, ce chiffre global masque des trajectoires divergentes selon les pays ainsi que l'instabilité du profil de la croissance mondiale.

Parmi les pays avancés, les révisions des prévisions de croissance prennent des directions différentes. Aux États-Unis, la demande sous-jacente reste vigoureuse, ce qui s'explique par de puissants effets de richesse, une orientation moins restrictive de la politique monétaire et des conditions financières favorables. La croissance devrait s'établir à 2,7 % en 2025. La croissance devrait se modérer jusqu'à son niveau potentiel en 2026.

Dans la zone euro, la croissance devrait se redresser, mais à un rythme plus progressif que prévu en octobre 2024, car les tensions géopolitiques continuent d'affecter le moral des agents économiques. L'activité moins dynamique que prévu à la fin de l'année 2024, dans l'industrie manufacturière en particulier, ainsi que l'accentuation de l'incertitude entourant le paysage politique et l'action des pouvoirs publics, expliquent une révision à la baisse de 0,2 point de pourcentage à 1,0 % pour 2025. En 2026, la croissance devrait s'accélérer pour s'établir à 1,4 % grâce à l'augmentation de la demande intérieure sous l'effet de l'assouplissement des conditions de financement, de l'amélioration de la confiance et d'un léger recul de l'incertitude.

Dans les autres pays avancés, deux facteurs aux effets contraires maintiennent les prévisions de croissance à un niveau relativement stable. D'un côté, le relèvement des revenus réels devrait soutenir le redressement cyclique de la consommation. De l'autre, des vents contraires sur le plan des échanges commerciaux, notamment la hausse marquée de l'incertitude entourant les politiques commerciales, devraient entretenir la morosité des investissements.

Dans les pays émergents et les pays en développement, les taux de croissance en 2025 et 2026 devraient être globalement équivalents à ceux de 2024. La croissance de la Chine pour 2025 a été légèrement revue à la hausse (de 0,1 point de pourcentage) par rapport aux projections d'octobre, à 4,6 %. Cette révision s'explique par l'effet de report de 2024 et par l'ensemble de mesures budgétaires annoncé en novembre, qui compense en grande partie l'incidence négative sur l'investissement de l'accentuation de l'incertitude entourant les politiques commerciales et du coup de frein du marché immobilier. En 2026, la croissance devrait globalement rester stable à 4,5 %, car les effets de l'incertitude entourant les politiques commerciales devraient se dissiper et le recul de l'âge du départ à la retraite devrait ralentir le déclin de l'offre de main-d'œuvre. En Inde, la croissance devrait rester vigoureuse à 6,5 % en 2025 et 2026, comme prévu en octobre et conformément à son potentiel.

Au Moyen-Orient et en Asie centrale, la croissance devrait se redresser, mais de façon moins vive qu'anticipé en octobre. Cela tient avant tout à la révision à la baisse de 1,3 point de pourcentage de la croissance 2025 en Arabie saoudite, résultant principalement du prolongement des baisses de production de l'OPEP+. En Amérique latine et aux Caraïbes, la croissance globale devrait légèrement accélérer à 2,5 % en 2025, en dépit du ralentissement attendu des principaux pays de la région. La croissance en Afrique subsaharienne devrait se redresser en 2025, alors qu'elle devrait ralentir dans les pays émergents et les pays en développement européens.

Les estimations du volume des échanges commerciaux internationaux sont légèrement revues à la baisse pour 2025 et 2026. Cette révision s'explique par la forte augmentation de l'incertitude entourant les politiques commerciales, qui devrait plomber l'investissement de façon disproportionnée dans les entreprises fortement tributaires des échanges commerciaux.

Source : *Perspectives de l'économie mondiale FMI - janvier 2025*

2-2. Le contexte européen et national

Au troisième trimestre 2024, la zone euro a connu une croissance en trompe-l'œil (+0,4 % après +0,2 %). Si la vigueur de l'économie espagnole ne se dément pas, l'activité est restée à l'arrêt en Italie et en Allemagne, tandis qu'elle a accéléré en France sous le seul effet des Jeux Olympiques et Paralympiques. Sur le continent européen, la reprise qui s'esquissait depuis le début de l'année 2024 s'essouffle déjà et la convalescence se prolonge : les investissements sont plombés par des conditions de crédit restrictives tandis que les consommateurs, qui ont pourtant bénéficié d'importants gains de pouvoir d'achat à la faveur de la désinflation, hésitent encore à consommer et continuent de gonfler leur épargne. Quant aux exportateurs européens, ils continuent de pâtir d'un prix de l'énergie élevé et affrontent par ailleurs une concurrence chinoise intransigeante : pénalisés par une demande intérieure atone, les industriels chinois cassent leurs prix et gagnent constamment des parts de marché. Le contraste est frappant entre la morosité du Vieux Continent et l'insolente santé de l'économie américaine, où la croissance se maintient à un rythme élevé (+0,7 % à l'été après +0,7 % au printemps) : en sus d'une démographie plus allante, les consommateurs y épargnent peu et les investissements y sont dynamiques.

En France, aux déterminants européens communs s'ajoute, depuis cet été, le facteur politique. Les réponses des entreprises, collectées jusqu'en novembre et avant la censure du Gouvernement, dessinent un paysage maussade : le climat des affaires a chuté à l'été, une fois connue la dissolution, et il se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis.

Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable et butent encore principalement sur des contraintes d'offre ; l'hôtellerie et la restauration bénéficient d'une affluence assez solide. Côté demande, l'année 2024 reste singulière : si la croissance française a bien résisté (+1,1 % comme en 2023), elle le doit à la forte expansion de ses dépenses publiques et à une contribution record du commerce extérieur, liée au recul des importations.

À l'inverse, l'investissement se replierait sur l'ensemble de l'année (-1,6 % en 2024 après +0,7 % en 2023) et la consommation n'accélérerait pas (+0,9 % après +0,9 %), alors même que les ménages ont connu de nets gains de pouvoir d'achat (+2,1 % après +0,9 %).

D'ici mi-2025, les deux moteurs de 2024 s'éteindraient : le commerce extérieur se normaliserait, tandis que la reconduction à l'identique du budget de l'année précédente se traduirait par un coup de frein sur les dépenses publiques. La demande privée prendrait faiblement le relais. L'investissement bénéficierait, certes, des premiers effets des assouplissements monétaires mais resterait bridé par l'incertitude et, au final, seul le consommateur porterait un peu la croissance française. Il bénéficierait des gains de pouvoir d'achat passés et d'un nouveau recul de l'inflation : tombée à +1,3 % sur un an novembre, elle se tasserait encore à +1,0 % en juin 2025. Confrontées à une demande atone, les entreprises limiteraient leurs hausses de prix et l'inflation sous-jacente se stabiliserait autour de +1,5 %. Par ailleurs, en l'absence de nouvelles mesures, les prix du tabac n'augmenteraient plus et ceux de l'électricité reculeraient en février. Au final, l'activité marquerait le pas au quatrième trimestre 2024 (0,0 %) par contrecoup des Jeux Olympiques et Paralympiques, puis croîtrait faiblement au premier semestre (+0,2 % par trimestre). L'acquis de croissance pour 2025 à mi-année serait modeste à +0,5 %.

Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain inattendu cet été (+0,2 %), notamment du fait de sa composante publique. Dans le secteur privé, il est en net ralentissement : sur un an, la hausse y est de +0,2 %, contre +0,5 % fin 2023 et +1,5 % fin 2022. D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés, en particulier d'apprentis, et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public : au total, l'économie française créerait 40 000 emplois en trois trimestres, essentiellement non-salariés. Ce rythme serait insuffisant pour absorber la hausse de la population active, soutenue notamment par la montée en charge de la réforme des retraites, et le taux de chômage poursuivrait sa lente remontée pour atteindre 7,6 % mi-2025.

Plusieurs aléas entourent cette prévision. Au premier chef, la situation politique et ses conséquences budgétaires restent une source d'inconnues. L'hypothèse de la reconduction en 2025 des impôts selon les barèmes en vigueur côté recettes, et des services votés en 2024 côté dépenses a été retenue par l'INSEE. Mais l'orientation de la politique budgétaire pourrait s'avérer plus restrictive une fois l'incertitude politique levée, freinant encore davantage la demande intérieure. La réaction des agents économiques à cette incertitude inédite reste en outre très incertaine : un supplément d'attentisme ne peut être exclu. À l'inverse, un rétablissement rapide de la confiance pourrait débloquer les comportements, d'autant plus que le taux d'épargne des ménages est élevé. Sur le plan international, les conséquences de l'élection du nouveau président américain restent encore floues : en particulier, la mise en place rapide de mesures douanières pourrait freiner le commerce mondial mais, à l'inverse, une expansion budgétaire accrue le stimulerait.

Source : Note de conjoncture INSEE - décembre 2024

2-3. La situation des finances publiques

Pour la deuxième année consécutive, d'après les dernières prévisions disponibles, le déficit public s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre près de 175 Md€, soit 6,0 points de PIB.

La séquence 2023-2024 est particulièrement préoccupante. Alors que la France n'a pas été en récession, alors que sa croissance économique n'a pas connu d'accident majeur, alors que les cicatrices des années 2020-2022

se sont résorbées et que le reflux des dépenses de crise augurait d'un repli mécanique de sa dépense publique, alors qu'elle était à l'aube d'une trajectoire pluriannuelle ayant valeur d'engagement national, alors que tous ses grands partenaires européens parvenaient à réduire leurs déficits et la dette héritée des années covid, la France, seule en Europe, a encore dégradé ses finances publiques.

Dans son rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2024, la Cour des comptes soulignait que 2023 avait été une très mauvaise année, avec un creusement du déficit à 5,5 points de PIB, soit 0,7 point de plus qu'en 2022. Elle signalait que des risques importants se présentaient pour 2024 et alertait en particulier sur l'accélération des dépenses des collectivités locales et sur la possibilité que les 15 Md€ d'économies annoncées depuis février 2024 et certaines hausses d'impôts, comme le projet de taxation des rentes et recettes exceptionnelles à hauteur de 3 Md€, ne se concrétisent pas totalement.

Ces risques se sont matérialisés. Quoiqu'encore provisoires, les résultats de l'année 2024 font état de recettes atones nettement en deçà des attentes, notamment d'impôt sur les sociétés et de TVA, alors que parallèlement, la dynamique des dépenses des administrations locales a largement excédé les objectifs initiaux.

La prévision de déficit public pour 2024, qui avait déjà été revue à la hausse de 4,4 à 5,1 points de PIB dans le programme de stabilité publié en avril 2024 pour tenir compte de la très mauvaise année 2023, s'est encore creusée à 6,0 points d'après les dernières prévisions. Si des incertitudes subsistent sur le chiffre précis, les comptes pour 2024 des administrations sociales et des collectivités locales n'étant pas encore arrêtés, le constat d'une nouvelle et nette dégradation du déficit s'impose d'ores-et-déjà.

Le dérapage du déficit depuis deux ans, dont le présent rapport analyse les causes, constitue un défi majeur pour notre pays. Il ramène la France à un niveau de déficit proche de celui enregistré en 2021, en sortie de crise sanitaire, et retarde encore la perspective d'un retour de ce dernier sous le seuil de 3 % du PIB, préalable indispensable pour amorcer une stabilisation du ratio de dette publique par rapport au PIB. Il révèle le plein effet de la poursuite jusqu'en 2023 de baisses de prélèvements obligatoires non financées et de l'absence d'économies structurelles sur le cœur de la dépense publique – une fois neutralisé l'effet du repli des mesures exceptionnelles d'urgence et de soutien face aux crises sanitaire et inflationniste.

Il est à ce titre particulièrement inquiétant de constater qu'en 2024, la dépense publique « ordinaire » a augmenté plus rapidement que n'ont reflué ces mesures de soutien. Le report à un moyen terme hypothétique des ajustements nécessaires, minorés de surcroît par des hypothèses de croissance optimistes qu'il a fallu plusieurs fois réviser à la baisse, s'est traduit en 2024 par une perte de contrôle de la dépense publique.

La situation politique a en outre retardé l'adoption des textes financiers pour 2025 et par conséquent les efforts d'ajustement indispensables pour tenir la nouvelle cible de déficit de 5,4 points¹ communiquée à nos partenaires européens. Depuis l'automne 2022, toutes les projections pluriannuelles visant à ramener le déficit sous les 3 % de PIB se sont révélées caduques au bout de quelques mois, voire ab initio. Cette obsolescence accélérée des trajectoires de finances publiques affaiblit la position de la France et mine sa crédibilité.

Source : Rapport de la Cour des comptes - février 2025

2-4. Le contexte martiniquais : le ralentissement se poursuit

Au troisième trimestre de l'année 2024, l'indicateur du climat des affaires (ICA) s'établit à 96,1 points, un niveau en deçà de sa moyenne de longue période (100). Il recule de 2,3 points par rapport au deuxième trimestre, ce qui traduit une poursuite du ralentissement amorcé depuis le début d'année.

Les perspectives sont orientées plutôt négativement et sont d'autant plus incertaines que le mouvement de protestation contre « la vie chère » affecte le climat social et la visibilité des acteurs économiques depuis le début du mois de septembre. Les entreprises évoluant dans les secteurs du commerce et de la restauration ont été particulièrement impactées par les événements (barrages, pillages) et par les restrictions qui en ont découlé (couvre-feu, ...), générant des baisses sensibles de l'activité. Le tissu économique dans son ensemble est fragilisé par les exactions commises en marge du mouvement : 142 entreprises ont été pillées ou incendiées selon un premier bilan de la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique. Au-delà de l'impact immédiat, les conséquences pourraient se faire ressentir à moyen terme sur l'attractivité du territoire.

Pour autant, à ce stade, le solde d'opinion sur l'emploi ne se dégrade pas et la consommation semble se maintenir. Par ailleurs, la hausse des prix s'est repliée, et les conditions monétaires ont commencé à se détendre dans le sillage de la baisse des taux directeurs de la BCE entamée en juin 2024. Le taux moyen des crédits à l'habitat recule en Martinique au troisième trimestre et s'établit à 3,70 % (-16 points de base entre avril et juillet), après deux années de hausses successives.

⇒ **Ralentissement de l'inflation**

En glissement annuel, les prix à la consommation augmentent de +2,4 % en septembre (+1,1 % pour la France entière), contre +3,2 % à fin juin, confirmant le ralentissement de l'inflation. Les prix progressent de 2,8 % pour l'alimentation, de 1,8 % pour les produits manufacturés, de 1,9 % pour l'énergie, et de 2,6 % pour les services. Entre juin et septembre, les prix progressent très légèrement (+0,1 %). Les prix de l'alimentation sont en hausse de 1,2 % et les produits manufacturés de 0,5 %, alors que les prix de l'énergie et des services sont en baisse respectivement de 1,4 % et de 0,2 %.

⇒ **Pas d'évolution notable sur le marché du travail**

Au troisième trimestre 2024, le nombre de demandeurs d'emploi (A, B, C) diminue légèrement (-0,1 %, CVS), après la légère hausse enregistrée au deuxième trimestre. Il ressort à 41 720 (CVS). À noter que les femmes, les moins de 25 ans et les plus de 50 ans connaissent une baisse (-0,5 %, -2,3 %, et -0,8 %, CVS, respectivement). Le solde d'opinion sur l'emploi extrait de l'enquête de conjoncture est stable. Pour pallier les conséquences de la mobilisation contre la « vie chère », la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) a mis en place un dispositif d'emploi partiel pour les entreprises. La DEETS a indiqué que 127 entreprises avaient effectué des demandes de chômage partiel (données à fin octobre) pour un total de 1200 salariés (ce qui représente 1,3 % de l'emploi privé en Martinique). Au deuxième trimestre 2024, les effectifs salariés étaient en baisse par rapport au premier trimestre (-0,4 %, CVS). Les indicateurs de vulnérabilité des ménages évoluent plutôt à la baisse ce trimestre. Le nombre de dossiers déposés à la commission de surendettement est stable ce trimestre, mais en hausse tendancielle depuis le début de l'année (+15,4 %). Les retraits de carte bancaire (-4,8 %), les incidents sur chèques (-4,9 %) et le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire (-0,8 %) sont en baisse, comme les incidents de paiements (-0,4 % mais en hausse de 3,7 % sur un an).

⇒ **La consommation se maintient**

La consommation, bien qu'en partie contrainte par le mouvement social qui a débuté le 1er septembre (barrages, couvre-feu) se stabilise. Les recettes de TVA progressent légèrement (+0,6 %, CVS) et celles d'octroi de mer sont en baisse (-0,9 %, CVS) au 3ème trimestre. Sur les 9 premiers mois, elles s'inscrivent en hausse (respectivement +2,4 % et +4,4 %) soit un niveau proche de la hausse des prix (2,3 % sur un an). Les importations de biens de consommation non durables (-0,6 %, CVS) sont en léger recul ce trimestre, alors que celles des biens durables progressent (+5,2 %, CVS). Les ventes de véhicules aux particuliers reculent au 3ème trimestre (-13,1 %, CVS). Les encours de crédits à la consommation sont en légère hausse à fin septembre (+1,2 % par rapport à fin décembre). Le solde d'opinion sur le niveau d'activité dans le secteur du commerce reste très dégradé au troisième trimestre. Le SMIC sera revalorisé de 2 % au 1er novembre 2024. Il s'agit d'un relèvement anticipé du SMIC. Le salaire minimum ne sera donc pas revalorisé au 1er janvier 2025.

⇒ **La dynamique d'investissement s'essouffle**

Près de la moitié des entreprises prévoient d'investir dans les douze prochains mois selon l'enquête de conjoncture, avec de fortes disparités selon les secteurs. Les prévisions d'investissement sont bien orientées dans les secteurs de l'hôtellerie/tourisme et des autres industries, contrairement aux autres secteurs d'activité. L'encours des crédits de trésorerie est en légère progression à fin septembre (+0,4 % par rapport à fin décembre). Les importations de biens d'investissement sont en baisse (-6,8 %, CVS, sur le trimestre) tout comme les immatriculations de véhicules utilitaires (-4,8 %, CVS, sur le trimestre, et -12,6 %, CVS, sur un an).

⇒ **L'activité en baisse dans une majorité de secteurs**

Dans le secteur agricole et des industries agroalimentaires, l'activité est de nouveau en baisse. Les charges

d'exploitation et le niveau des trésoreries se dégradent. En revanche, les entreprises du secteur auraient renforcé leurs effectifs. Le solde d'opinion sur les délais de paiement est relativement stable. Les volumes d'abattage sont relativement stables (+0,6 %, CVS, par rapport au deuxième trimestre). Dans le détail, les volumes d'abattage de bovins sont en hausse (+4,0 %, CVS) et ceux de porcins sont stables (+0,1 %, CVS). Concernant la campagne cannière 2024, les tonnages de cannes broyées sont plutôt stables par rapport à 2023 (-1,1 % en 2024 par rapport à 2023). Par rapport à la campagne précédente, les tonnages de cannes livrées aux distilleries sont en hausse (+2,1 %) mais en baisse pour la sucrerie du Galion (-17,9 %).

L'activité est également en baisse dans le secteur des autres industries. Les entreprises sondées révèlent que la trésorerie et les charges d'exploitation se sont dégradées. En revanche, le solde d'opinion relatif aux délais de paiement s'améliore et le solde d'opinion sur les effectifs se stabilise.

Le secteur du BTP voit également son activité se dégrader fortement au troisième trimestre. Les ventes de ciment sont en baisse sur le trimestre (-9,1 %, CVS). Le nombre de logements commencés s'établit à 1 400 en septembre 2024 (en cumul sur 12 mois), contre 2 600 en septembre 2023, soit une baisse de 46 %. Le nombre de logements autorisés ressort à 2 200 en septembre 2024 (en cumul sur 12 mois), contre 2 700 en septembre 2023, soit une baisse de 19 %. Toutefois, les soldes d'opinion sur le niveau des trésoreries et sur les charges d'exploitation semblent s'améliorer, après une longue période de dégradation. Concernant les délais de paiement, la situation se détériore. Les effectifs sont en repli sur le trimestre.

Dans le secteur du commerce, l'activité des entreprises fléchit. Excepté les trésoreries qui s'améliorent, l'ensemble des autres indicateurs sont mal orientés. Les soldes d'opinion sur les charges d'exploitation, sur les effectifs, sur les délais de paiement et sur les prévisions d'investissement se dégradent sur le trimestre. Le secteur a été particulièrement impacté par les exactions commises en marge du mouvement contre la « vie chère » en fin de trimestre.

Concernant le secteur des services aux entreprises, l'activité est stable ce trimestre, après plusieurs trimestres de baisse. En revanche, les soldes d'opinion mettent en lumière certaines fragilités. Les charges d'exploitation et les trésoreries se détériorent et les prévisions d'investissement sont mal orientées.

Enfin, dans l'hôtellerie/tourisme, l'activité serait en progression d'après l'enquête de conjoncture. Pourtant, le nombre de nuitées hôtelières est en baisse (-5,2 %, CVS, sur le trimestre), et le nombre de passagers à l'aéroport diminue légèrement (-0,8 %, CVS). Les autres indicateurs sont globalement bien orientés. Les soldes de gestion des entreprises (charges d'exploitation, délais de paiement, trésorerie) s'améliorent, tout comme les soldes d'opinion sur les effectifs et sur les prévisions d'investissement.

Source : Tendances conjoncturelles 3^e trimestre 2024 IEDOM - décembre 2024

III/ LOI DE FINANCES 2025

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au Journal Officiel.

Le projet de loi de finances pour 2025 avait été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal.

Le débat parlementaire sur le texte avait été suspendu le 4 décembre 2024 au cours de la première lecture du texte au Sénat à la suite de l'adoption d'une motion de censure sur les conclusions de la commission mixte paritaire du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 et il n'a pu être adopté de façon définitive par le Parlement avant le 1er janvier 2025. Le nouveau Premier ministre, François Bayrou avait souhaité repartir du projet de loi de finances déposé en octobre 2024 et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget pour 2025.

A compter du 1er janvier 2025, la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale a permis d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année 2025. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, a permis de gérer une situation provisoire jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Ce budget 2025 amorce un effort de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

À ce titre, le périmètre des dépenses de l'État est en baisse en valeur par rapport à la loi de finances pour 2024. Les efforts portent en priorité sur les interventions discrétionnaires du budget de l'État ainsi que sur les concours aux opérateurs, qui doivent également contribuer au redressement des finances publiques.

La loi de finances pour 2025 prévoit un déficit budgétaire de l'État de 139,0 Md€, soit une amélioration de 7,9 Md€ par rapport à la LFI 2024. Le déficit public sera ramené à 5,4 % du PIB après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB.

Plusieurs mesures en matière de finances locales (impôts locaux, dotations, péréquations, taxes, ...) ont été adoptées.

⇒ **Dotations, compensation, subvention et péréquation**

- La LF 2025 prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 150 M€,
- Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025.
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation politique de la ville (DPV) restent stables.
- Les autorisations d'engagement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) diminuent de 150 M€ pour permettre d'abonder la dotation globale de fonctionnement (DGF) du même montant.
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), issues de la suppression de la taxe professionnelle, servent de variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. En 2025, la DCRTP diminue de 429 M€, tandis que la dotation de garantie des FDPTP baisse de 58 M€.
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances. En 2025, il prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 M€ pour le bloc local, répartis équitablement entre les communes et les intercommunalités.

⇒ **Fiscalité locale et autres taxes**

- Le texte de la loi de finances opère une modification technique pour aligner les modalités d'indexation sur l'inflation de la taxe de séjour selon les modalités de principe prévues au CIBS, dans un but de simplification et de clarification.

- Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) allouées en 2025 aux collectivités territoriales sont gelées à leur niveau de 2024. Pour les collectivités du bloc communal, ces fractions de TVA compensent la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).
- Les départements seront autorisés à relever le taux des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui s'appliquent aux transactions immobilières jusqu'à 5% (contre un plafond de 4,5% aujourd'hui), et ce "pour les actes passés et les conventions conclues entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2028". Les départements auront la faculté d'accorder une réduction ou une exonération de la taxe pour la première acquisition d'une résidence principale.
- Le texte prévoit une hausse du plafond de la taxe municipale sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage des déchets ménagers en le limitant à 2 euros la tonne.
- La LF autorise les régions de métropole (hors Île-de-France, mais Corse comprise) à lever le versement mobilité pour financer les dépenses régionales en matière de transport (que ce soit en investissement ou en fonctionnement), et ce dans la limite de 0,15% des salaires des entreprises d'au moins 11 salariés.
- Les régions pourront, sur délibération, réduire à 50% l'exonération de taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules "dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux". Aujourd'hui, les véhicules répondant à ces critères sont exonérés à 100%.
- Les autorités organisatrices de la mobilité (hors Île-de-France Mobilité) se voient affecter 50 M€ du produit des enchères de quotas carbone.

⇒ **Fonction publique**

- Le fonctionnaire en congé de maladie perçoit, pendant trois mois, non plus l'intégralité de son traitement, mais 90%. Cela s'applique aux congés de maladie accordés au titre de l'article L.822-3 du code général de la fonction publique à partir du 1er mars 2025.
- Gel du point d'indice.
- Non reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA).
- Hausse de 3 points par an du taux de cotisation à la CNRACL, lissée sur 4 ans.

COEFFICIENT DE REVALORISATION DES BASES FISCALES

Les valeurs locatives foncières des locaux d'habitation sont majorées chaque année d'un coefficient forfaitaire de revalorisation. Jusqu'en 2017, ce coefficient était déterminé par la Loi de finances. Aujourd'hui, il est calculé à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) déterminé par l'INSEE. Pour 2025, il s'établit à **1,7%**. En conséquence, l'assiette du produit des impôts locaux augmentera sur cette base, bien moins dynamique que les années précédentes (+3,9% en 2024 et +7,1% en 2023).

Compte tenu de la promulgation tardive de la loi de finances 2025, la direction générale des collectivités territoriales (DGCL) indique que le calendrier de notification et de versement de la DGF a de grandes chances de ne pas respecter la date butoir habituelle du 31 mars 2025. La loi, sur la base de l'article L1612-2 du CGCT, prévoit que les budgets peuvent être votés après le 15 avril si les collectivités ne disposent pas des « informations nécessaires » en termes de DGF et de bases des impôts locaux pour l'établissement de leur budget avant le 31 mars 2025. Le vote du budget peut alors être repoussé de +15 jours par rapport à la date de communication de ces informations par décret.

IV/ SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE

Les opérations de clôture des comptes 2024 sont en voie de finalisation et donnent lieu à l'édition du compte administratif (ordonnateur) et du compte de gestion (comptable) qui seront soumis à approbation du Conseil Municipal en même temps que le vote du budget principal 2025 prévu le 10 avril 2025.

4-1. Situation financière de la ville du SAINT-ESPRIT

⇒ Dépenses de fonctionnement – présentation comptable :

- Évolution des principales recettes de fonctionnement depuis 2021

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
	2021	2022	2023	2024*	Trajectoire COROM 2024
Charges à caractère général	2 262 373€	2 538 118€	2 743 009€	3 023 931€	2 936 946€
Charges de personnel	6 527 835€	7 054 749€	7 427 775€	7 943 522€	9 130 957€
Atténuations de produits	346 254€	342 189€	696 715€	222 856€	491 378€
Autres charges gestion courante	2 144 252€	2 145 386€	2 283 417€	3 187 039€	2 985 122€
Charges financières	75 070€	57 941€	79 426€	60 880€	64 779€
Charges exceptionnelles	146 222€	203 735€	21 635€	0€	5 000€
Dotation aux amortissements et provisions	0€	0€	33 032€	0€	33 000€
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	11 502 007€	12 342 118€	13 285 009€	14 438 228€	15 647 183€
Dépenses d'ordre	267 696€	259 675€	290 318€	316 895€	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	11 769 703€	12 601 793€	13 575 328€	14 755 123€	

- Les charges à caractère général, nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité (fluides, carburant, fournitures, contrats de services, maintenance, matériaux pour les travaux en régie, fêtes et cérémonies ...) ont connu une augmentation de 10,2% compte tenu du contexte inflationniste et de l'organisation du passage de la flamme olympique en juin 2024.
- Les charges de personnel ont augmenté de 2,4% hors remboursement de dettes sociales. Cette évolution maîtrisée découle de facteurs exogènes (ajout de 5 points d'indice des fonctionnaires, organisation des élections législatives anticipées, ...) et de facteurs endogènes (recrutement de policiers municipaux, avancement de carrière, départ à la retraite ...).
- Le chapitre consacré aux atténuations de produits est en forte baisse (-68,0%). La raison de cette baisse est la fin du rattrapage du décalage annuel du paiement de l'attribution de compensation versée à la CAESM et à la révision libre de l'attribution de compensation entraînant la diminution de son montant.
- Le chapitre « autres charges de gestion courante » a augmenté (+39,6%). Il intègre la hausse de la contribution communale au budget du STIS (+11 470€) et des subventions versées à la Caisse des écoles (+620 000€) et au CCAS (+120 000€).
- Le chapitre des charges financières est en baisse en 2024 (-30,5%).

⇒ **Recettes de fonctionnement – présentation comptable :**

- Évolution des principales recettes de fonctionnement depuis 2021

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
	2021	2022	2023	2024*	Trajectoire COROM 2024
Atténuations de charges	79 448€	106 321€	112 455€	128 618€	107 000€
Produits des services	105 207€	81 202€	54 491€	20 547€	104 200€
Impôts et taxes	9 133 194€	9 587 177€	10 562 044€	7 910 289€	7 761 657€
Fiscalité locale				3 105 486€	3 134 398€
Dotations et participations	2 430 263€	2 916 592€	2 839 806€	3 086 496€	2 701 740€
Autres produits gestion courante	20 118€	20 021€	22 129€	1 052 499€	20 000€
Produits financiers	346€	346€	396€	594€	396€
Produits exceptionnels	28 000€	2 111€	735 828€	9 154€	700 000€
Reprise sur amortissements et provisions	0€	0€	64 314€	17 614€	0€
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	11 796 577€	12 713 770€	14 391 433€	15 331 296€	14 529 945€
Recettes d'ordre	448 123€	615 147€	481 568€	578 030€	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 244 701€	13 328 917€	14 873 001€	15 909 326€	

- Le chapitre « atténuations de charges » a légèrement augmenté du fait de la hausse des indemnités journalières versées à la ville au titre du personnel placé en congé maladie (+14,4%).
- Le chapitre produit des services a diminué par rapport à 2023 (-62,3%). De sommes déjà encaissées via le régisseur de la crèche municipale sont en cours de régularisation sur le budget 2025.
- Les impôts et taxes ont fortement augmenté principalement du fait de l'octroi de mer (+4,3%).
- Les dotations et participations ont augmenté de +8,7% notamment la DGF, les subventions CAF (crèche) et Etat (DGD).
- Le poste « autres produits de gestion courante » a fortement augmenté car l'instruction comptable M57 prévoit l'imputation de la subvention COROM à ce chapitre (et non plus en produits exceptionnels en M14).
- Le poste « produits exceptionnels » est en diminution au vu de l'observation sur le chapitre précédent.
- Une reprise sur amortissement et provision a été opérée sur l'exercice 2024.

⇒ **Dépenses d'investissement – présentation comptable :**

- Évolution des principales recettes de fonctionnement depuis 2021

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2021	2022	2023	2024 (hors RAR)	Trajectoire COROM 2024
Remboursement d'emprunt	439 082€	445 545€	393 922€	387 113€	
Immobilisations incorporelles (études)	12 922€	61 516€	17 230€	119 823€	
Immobilisations corporelles (acquisitions)	196 525€	296 522€	363 788€	193 190€	
Immobilisations en cours (travaux)	473 219€	864 923€	297 826€	1 123 744€	
Divers	3 255€	138 080€	33 467€	102 404€	
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES	1 125 003€	1 806 586€	1 106 233€	2 449 940€	2 387 113€
Dépenses d'ordre	448 123€	615 147€	525 413€	602 212€	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 573 127€	2 421 732€	1 631 646€	3 052 152€	

- Le chapitre remboursement d'emprunt (capital) diminue en 2024 (-1,7%)
- Le chapitre immobilisations incorporelles a fortement augmenté par rapport à 2023 (+595,4%). Ce poste principalement les diverses études techniques réalisées en amont de travaux (désenclavement de la voie Bauplan-Nau, aménagement de 3 espaces publics dans le bourg, étude pré-opérationnelle OPAH, ...).
- Les immobilisations corporelles ont diminué (-46,9%) du fait de la fin des programmes de déploiement du nouveau dispositif de téléphonie et du matériel informatique dans les écoles réalisés en 2023.
- Les immobilisations en cours concernent les opérations d'investissement réalisées en 2024 ont fortement augmenté en 2024 (+277,3%) : réfection de la voirie communale (Suin, Mathilde, Morne Babet, Capitaine Pierre Rose), éclairage solaire du parcours santé, aménagement du poste de police, rénovation de la médiathèque, rénovation du foyer rural de Régale (1^e partie),
- Le poste divers concerne notamment les frais de portage foncier porté par l'Etablissement Public Foncier Local. Ce poste a fortement augmenté en raison de la mise en paiement de restitution de trop perçu au titre de la taxe d'aménagement versée par l'Etat.

⇒ **Recettes d'investissement – présentation comptable :**

- Évolution des principales recettes de fonctionnement depuis 2021

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT					
	2021	2022	2023	2024* (hors RAR)	Trajectoire COROM 2024
Dotations, fonds divers et réserves	703 236€	760 597€	964 612€	428 185€	378 080€
Subventions d'investissement	807 156€	1 087 023€	560 179€	845 303€	1 400 000€
Emprunt	0€	850 000€	0€	0€	0€
Divers	0€	0€	0€	4 496€	
SOUS-TOTAL RECETTES REELLES	1 510 391€	2 697 620€	1 524 791€	1 277 983€	1 778 080€
Recettes d'ordre	267 696€	259 675€	334 164€	341 077€	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 778 088€	2 957 295€	1 858 955€	1 619 061€	

- Le chapitre Dotations, fonds divers et réserves comprend les produits du FCTVA, des taxes d'urbanisme et de l'affectation du résultat. Il est en diminution compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé voté l'année précédente.
- Le versement des subventions d'investissement suit avec décalage le rythme de réalisation des travaux (délai d'instruction des cofinanceurs). Il est toutefois en augmentation en raison du versement d'un reliquat 2020-2023 du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE).
- Aucun emprunt n'a été contracté en 2024.

⇒ **Résultats budgétaires 2024 :**

LIBELLÉS	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2024 (hors report)
FONCTIONNEMENT	14 755 123€	15 909 326€	+1 154 202€
INVESTISSEMENT	3 052 152€	1 619 061€	-1 433 091€
TOTAL	17 807 275€	17 528 387€	-278 889€

	Résultat de l'exercice 2024	Report 2023 de la section FONCT	Report 2023 de la section INVEST	Résultat brut de clôture 2024
FONCTIONNEMENT	+1 154 202€	+1 000 000€	0€	+2 154 202€
INVESTISSEMENT	-1 433 091€	0€	+211 106€	-1 221 985€
TOTAL	-278 889€	0€	+211 106€	+932 217€ (+6,1% RRF)

Résultats hors restes à réaliser en investissement

4-2. Fiscalité directe locale

I – TAXES PRINCIPALES (DANS LES RÔLES GÉNÉRAUX DE 2024)

Taxe d'habitation (TH)	Taux	Base	Produit	Lissage
- Commune : - TH	14,71	795 414	117 005	0
- majo. résid. second.	>>>	>>>		>>>
- Syndicat(s)				
- EPCI	11,68	795 414	92 904	0
		TOTAL	209 909	
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)				
- Commune				>>>
- Syndicat(s)				>>>
- EPCI				>>>
		TOTAL		
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)				
- Commune :				
- avant effet réforme TH	47,25	6 618 538	3 125 589	-1 670
- montant de l'effet de coefficient correcteur (ECC)			- 216 697	
- produit net perçu (ECC compris)			2 908 892	
- Syndicat(s)				
- EPCI	2,39	6 600 498	157 740	-12
		TOTAL	3 066 632	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)				
- Commune	18,06	99 399	17 951	>>>
- Syndicat(s)				>>>
- EPCI	2,64	99 399	2 624	>>>
		TOTAL	20 575	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
- Commune				
- Syndicat(s)				
- EPCI : - à fisc. additionnelle/unique	19,79	1 259 759	248 514	- 792
- à fiscalité de zone				
- à fiscalité éolienne				
		TOTAL	248 514	

VIII – SYNTHÈSE

	Commune	Syndicat(s)	EPCI	Département	Région
- TH/THLV	117 005		92 904	>>>	>>>
- TFPB	2 908 892		157 740	>>>	>>>
- TFPNB	17 951		2 624	>>>	>>>
- TA-TFPNB		>>>	3 099	>>>	>>>
- CFE			248 514	ND*	ND*
- DCRTTP		>>>		>>>	>>>
- GIR		>>>	- 446 203	ND*	ND*
- IFER		>>>	42 630	21 315	
- TEOM			1 383 923	>>>	>>>
- TIEOM				>>>	>>>
- TASCOT		>>>	10 589	>>>	>>>
- TASARIF	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
- TPYLÔNES		>>>		>>>	>>>
- TGÉMAPI	>>>	>>>		>>>	>>>
- TVA TH (VDP)	>>>	>>>		>>>	>>>
- TVA CVAE		>>>	>>>	>>>	>>>
TOTAL	3 043 848		1 495 820	21 315	

*ND : information non disponible au niveau communal

4-3. Situation de la dette communale

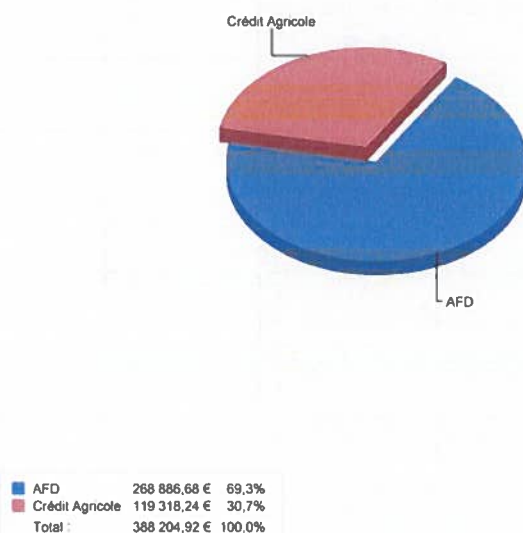
N°	Année	Prêteur	Durée	Type taux	Taux actuariel	Période	Dernière échéance	Capital emprunté	Encours 01/01/25	Annuité 2025
1	2010	CRCAM	20 A	Fixe	3,91%	A	2031	800 000€	351 490€	58 346€
2	2012	CRCAM	15 A	Fixe	5,81%	A	2027	600 000€	163 586€	60 973€
3	2013	AFD	15 A	Fixe	2,43%	S	2028	350 000€	108 978€	28 742€
4	2014	AFD	15 A	Fixe	2,14%	S	2028	350 000€	107 252€	28 083€
5	2014	AFD	15 A	Fixe	0,62%	A	2029	745 000€	293 057€	59 635€
6	2017	AFD	15 A	Fixe	0,32%	A	2032	800 000€	431 286€	54 666€
7	2017	AFD	15 A	Fixe	0,29%	A	2033	600 000€	363 123€	40 934€
8	2022	AFD	15 A	Fixe	3,03%	T	2042	850 000€	786 185€	56 826€
TOTAL								5 095 000€	2 604 957€	388 205€

Taux moyen : 2,13%

Durée de vie résiduelle : 9 ans et 6 mois

Durée de vie moyenne : 5 ans et 4 mois

Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



Répartition du capital remboursé par nature de taux



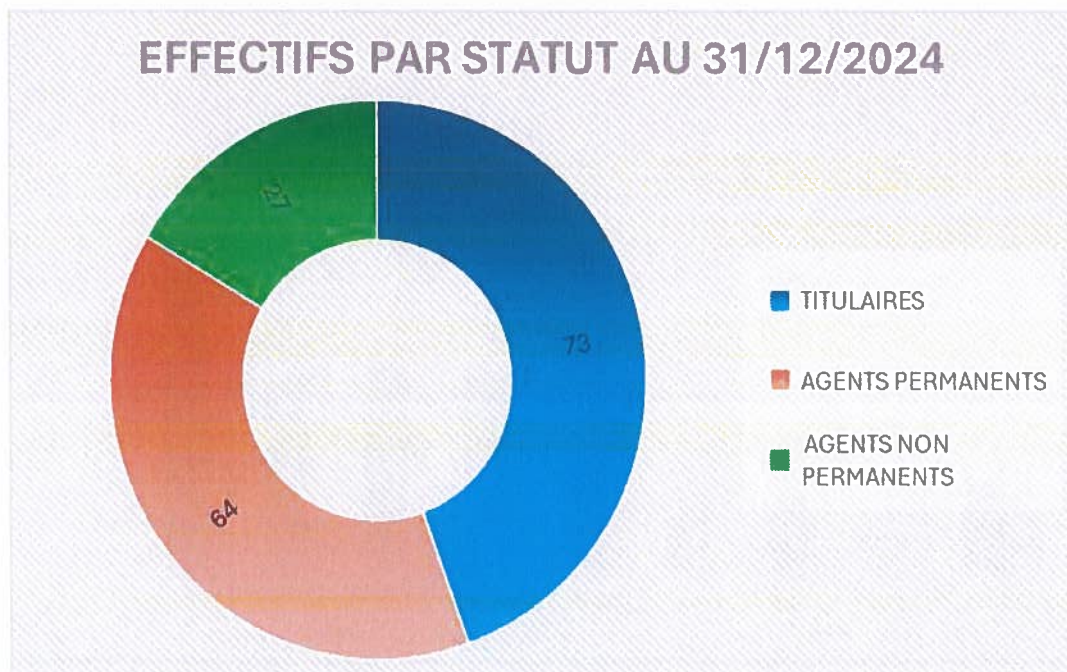
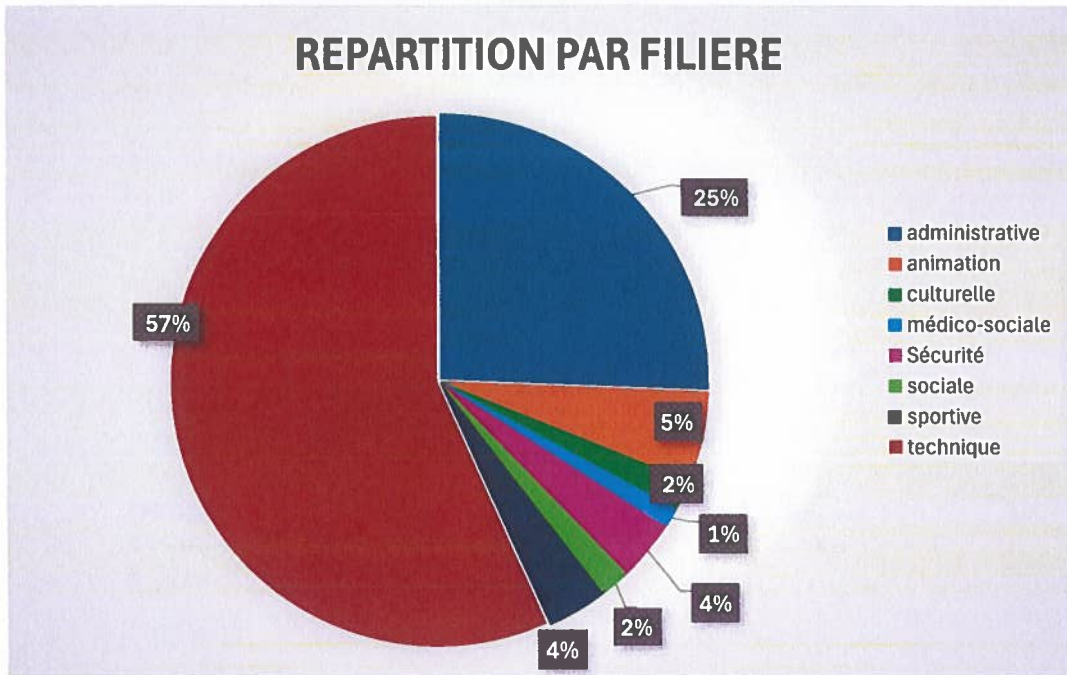
■ Fixe 100,0%
Total : 100,0%

ENDETTEMENT PLURIANNUEL 2020/2030

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2020	551 167,11 €	88 835,43 €	462 331,68 €	0,00 €	0,00 €	3 881 252,12 €
2021	508 811,73 €	74 337,11 €	434 474,62 €	0,00 €	0,00 €	3 418 920,44 €
2022	494 468,02 €	60 960,55 €	433 507,47 €	0,00 €	0,00 €	2 984 445,82 €
2023	475 138,25 €	74 852,23 €	400 286,02 €	0,00 €	0,00 €	3 400 938,35 €
2024	451 987,85 €	64 875,23 €	387 112,62 €	0,00 €	0,00 €	2 992 069,73 €
2025	388 204,92 €	55 295,79 €	332 909,13 €	0,00 €	0,00 €	2 604 957,11 €
2026	388 204,92 €	47 748,46 €	340 456,46 €	0,00 €	0,00 €	2 272 047,98 €
2027	388 204,92 €	39 899,11 €	348 305,81 €	0,00 €	0,00 €	1 931 591,52 €
2028	327 232,04 €	31 733,40 €	295 498,64 €	0,00 €	0,00 €	1 583 285,71 €
2029	270 406,60 €	27 092,02 €	243 314,58 €	0,00 €	0,00 €	1 287 787,07 €
2030	210 771,36 €	23 280,70 €	187 490,66 €	0,00 €	0,00 €	1 044 472,49 €

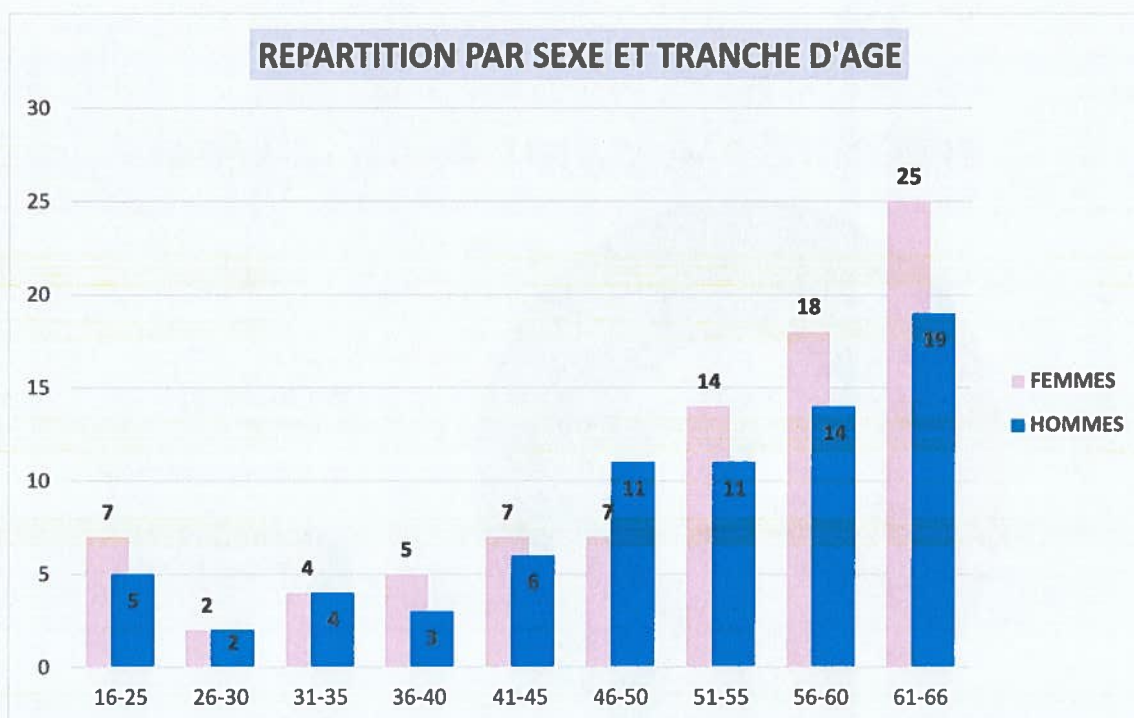
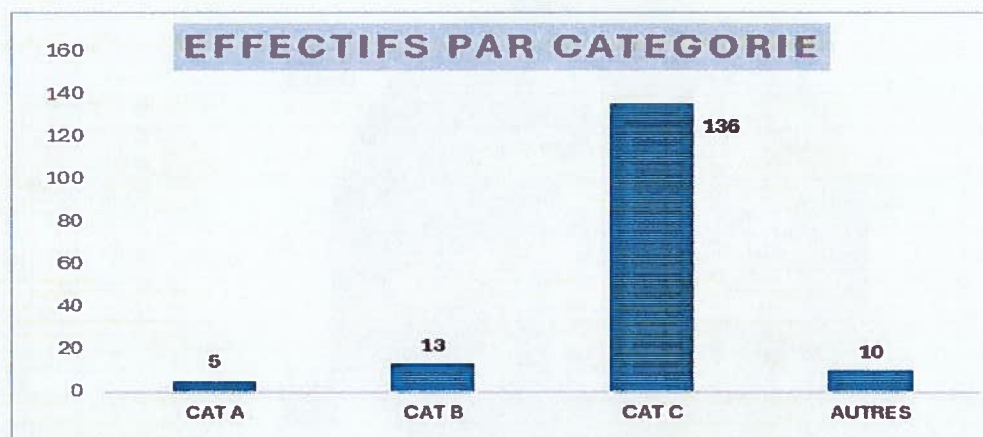
V/ STRUCTURE DES EFFECTIFS

↳ Répartition de effectifs au 31/12/2024



Départ à la retraite 2024

- 5 titulaires
- 2 contractuels permanents



2023

VI/ ETAT DES INDEMNITÉS BRUTES DES ÉLUS AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Dans le but d'instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la loi du 27 décembre 2019 dans ses articles 92 dernier alinéa et 93 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le Code général des collectivités territoriales (article L.2123-24-1-1) a instauré l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil.

Pour 2024, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil municipal est le suivant :

NOM PRÉNOM	FONCTION	MONTANT mensuel brut
TIRAULT Fred Michel	Maire	2 545,54€
PIGNOL Erick	1 ^{er} adjoint au maire	845,53€
ÉLISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE Sylvia	2 ^e adjointe au maire	845,53€
LOUIS ALEXANDRE DIT PETIT-FRERE Eddy	3 ^e adjoint au maire	845,53€
BRIAND-BOCLÉ Patricia	4 ^e adjointe au maire	845,53€
MONDÉSIR Athanase	5 ^e adjoint au maire	845,53€
FAGOUR Peggy	6 ^e adjointe au maire	845,53€
ALCINDOR Jocelyn	7 ^e adjoint au maire	845,53€
JACOB Cynthia	8 ^e adjointe au maire	845,53€
GÉRALD Alexandre	Conseiller municipal délégué	258,96€
SUZANNE Geneviève	Conseillère municipale déléguée	258,96€

VII/ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

- ✚ Elaboration d'un budget primitif 2025 responsable et ambitieux
- ✚ Respect de la trajectoire financière et des engagements pris dans le cadre du COROM
- ✚ Stabilité des taux d'imposition en 2025
- ✚ Evolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement en tenant compte de la nécessité de répondre aux effets de la crise économique et de maintenir un niveau de service public de qualité
- ✚ Recherche d'une maîtrise de la masse salariale malgré les évolutions dues aux mesures exogènes nationales
- ✚ Préservation des marges de manœuvre budgétaires en poursuivant le désendettement et en consolidant l'épargne
- ✚ Poursuite du déploiement du programme d'investissement : Des investissements ciblés en 2025 sur la concrétisation des projets structurants associés au maintien des opérations d'investissements courantes
- ✚ Priorisation des opérations d'investissement bénéficiant d'un plan de financement bouclé
- ✚ Formalisation d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI)
- ✚ Mise en œuvre d'un plan général de maintenance préventive et curative du patrimoine communal bâti
- ✚ Vote du compte administratif 2024 préalable à celui du budget primitif 2025 afin d'y intégrer les résultats de l'exercice 2024 et permettre aux élus de se prononcer en toute transparence budgétaire
- ✚ Suivi du protocole financier conclu avec l'AFD
- ✚ Mise en œuvre des dispositions de la convention signée avec la DRFIP
- ✚ Poursuite de l'accompagnement financier de la Caisse des écoles et du CCAS
- ✚ Maintien du soutien au tissu associatif local

VIII/ PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL

2025/2026

- ✚ Aménagement du nouveau poste de police municipale
- ✚ Réhabilitation lourde de l'hôtel de ville (études de maîtrise d'œuvre)
- ✚ Réhabilitation de l'ancien abattoir en espace pluriculturel
- ✚ Poursuite du programme de réfection de la voirie communale
- ✚ Réfection de la voirie communale dans le cadre du désenclavement agricole
- ✚ Construction d'une passerelle piétonne
- ✚ Programme de rénovation des équipements sportifs
- ✚ Aménagement de l'espace d'initiation pluri artistiques G. FITTE-DUVAL
- ✚ Rénovation du foyer rural de Régale
- ✚ Adressage et dénomination des voies
- ✚ Reprise de sépultures en terrain commun
- ✚ Extension et aménagement du cimetière
- ✚ Ravalement de façade de l'église
- ✚ Aménagement des cours des écoles (Morne Lavaleur, Maternelles A et B)
- ✚ Installation de panneaux touristiques
- ✚ Installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux (mairie, médiathèque, immeuble CCAS)
- ✚ Poursuite du programme pluriannuel de déploiement de cuve tampon d'eau potable dans les écoles
- ✚

IX/ CONCLUSION

Le projet de budget primitif 2025 sera soumis plus que jamais à d'importantes incertitudes.

Sur le plan international, les effets du réchauffement climatique, les conflits mondiaux qui perdurent avec des impacts sur le coût des énergies, provoquent un attentisme, doublé d'inquiétudes avec un risque de ralentissement de la croissance.

A cela s'ajoute la situation de la France qui est marquée par une instabilité politique et une économie moribonde agissant aussi sur les perspectives de croissance économique.

Néanmoins, la municipalité est déterminée à :

- Préserver le cadre de vie privilégié de ses administrés,
- Protéger les spiritains en n'augmentant pas la fiscalité locale tout en préservant la qualité et l'efficacité des services publics,
- Poursuivre les événements rendant dynamique notre Ville en s'appuyant sur la culture, le sport et le milieu associatif local.



